

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-ARMOU

Le 29 Septembre 2015, à 20 h 30, le Conseil Municipal de St Armou s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric CAYRAFOURCQ, Maire.

Etaient présents : Mmes Karine BATISTA, Odile BRITIS-BETBEDER, Marie-José DEDEBAN, Françoise BERDOY, Carine SEPS, Mrs Dominique KLEBER-LAVIGNE, Nicolas CASTAGNET, Olivier LAULHE, Alain SCHINCARIOL, Gilles LANOT, Laurent KELLER, Lionel WALAS

Absents excusés : Mme Elsa PAYRI-CHINANOU, Mr Denis DURANCET (Pouvoir donné à Mr Dominique KLEBER-LAVIGNE)

Madame Marie José DEDEBAN a été désigné comme secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 14 Septembre 2015 est approuvé à l'unanimité des présents.

Délibération n° 2015-2909-1 : Finances **Acquisition terrain à Mr Mathy**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 10 Novembre 2014 et du 31 mars 2015, il a été décidé l'acquisition de parcelles situées à SAINT-ARMOU, au centre du village, appartenant à Mr Jean Pierre MATHY.

Suite à la division cadastrale, la Commune de Saint-Armou va acquérir les parcelles cadastrées Section B n° 1580 pour 46 a 69 ca, Section B n° 1583 pour 40 a 45 ca, et Section B n° 1581 pour 3 a 45 ca, soit une contenance totale de 90 a 59 ca.

Le prix fixé est 1,25 € le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées Section B n° 1580 pour 46 a 69 ca, Section B n° 1583 pour 40 a 45 ca, Section B n° 1581 pour 3 a 45 ca, soit une contenance totale de 90 a 59 ca, pour le prix total de 11 323,75 € (onze mille trois cent vingt trois euros soixante quinze cts), sur la base de 1,25 € le m².

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de réaliser ce projet, et notamment d'établir l'acte authentique.

Délibération n° 2015-2909-2 : Finances **Décisions modificatives – Budget 2015**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les modifications à apporter au budget 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses – Annulation de crédits

c/61523 – Entretien voies et réseaux

- 2 600 €

- Ouverture de crédits

c/023 – Virement Section Investissement + 2 600 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses – Ouverture de crédits

c/202 - Frais doc urbanisme + 2 600 €

Recettes – Prévisions de recettes

c/021 - Virement Section Fonctionnement + 2 600 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- ADOPTE les décisions modificatives présentées

Questions diverses

Travaux Ecole/Mairie : Le Maire expose les résultats de l'ouverture des plis et les commente. Il précise que toutes les propositions seront négociées.

Fourrière animale : Dans le cadre du groupement de commandes mené par la Communauté d'Agglomération de PAU, c'est désormais c'est la S.A.C.P.A. (Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales) qui est missionnée pour la capture et le transport des animaux errants, fourrière animale et transport d'animaux morts trouvés sur la voie publique. Pour la collectivité, le coût annuel pour la capture et le transport est de 344,85 € et pour la fourrière animale, il est de 313,50 €, soit un total de 658,35 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Frédéric CAFFOURCO.

